

les haras d'Annecy inscrit aux Monuments Historiques



Entrée principale des haras d'Annecy

Lorsqu'à la fin du XVII^e siècle, Colbert confie à des "gardes-étalonniers" des "étalons royaux", il préfigure la constitution des Haras nationaux. La mise en place des haras royaux confirmera l'importance de la production chevaline pour la nation particulièrement soulignée par deux établissements : le haras du Pin et celui de Pompadour. Survivants à la période révolutionnaire, les haras connaissent un développement important sous Napoléon 1^{er}. Annecy est un des trente dépôts créés en 1806. Il passe au royaume de Sardaigne de 1815 à 1860 et est maintenu à Annecy lors du rattachement de la Savoie à la France. Décidé en 1874, le transfert de l'ancien couvent des dominicains vers le site actuel n'est réalisé qu'en 1882. A proximité des champs, les haras se trouvaient proches des principales institutions : Préfecture (1864), gendarmerie nationale, prisons, lycée de garçons (1888, aujourd'hui lycée Berthollet), lycée de filles (1890 ?, aujourd'hui collège Raoul Blanchard), caserne des chasseurs alpins... L'implantation de tous ces équipements marque l'extension urbaine "hors les murs" sans réel plan de composition d'ensemble. Néanmoins, la construction des parcelles voisines s'accompagne de la création de voies nouvelles. L'une d'elle, la rue Éloi Serand, conserve la monumentalité de la composition en s'inscrivant dans l'axe du portail et du pavillon central.

Le plan en U encadre la carrière. La rigoureuse symétrie rappelle que, s'il s'agit d'élevage, l'enjeu militaire n'est pas loin. Les bâtiments sont l'œuvre de Louis Ruphy, qui fait partie d'une longue lignée d'architectes du même nom (Camille, Eugène). Il est d'ailleurs assez difficile de restituer à chacun sa production, on leur doit de très nombreuses réalisations néo-classiques dans le département. Les matériaux (pierre blanche, brique, ardoise) et le style architectural positionnent délibérément les haras dans le registre des équipements publics de la fin du XIX^e. Ainsi du nord au sud et de l'est à l'ouest du pays, dans un grand effort d'unification centralisatrice, les écoles, les mairies, les gares, les écluses, les douanes... s'affranchiront des particularismes régionaux pour mieux exprimer leur appartenance à un ensemble. Le caractère exceptionnel du lieu ne tient donc pas à l'architecture mais plutôt à la permanence des fonctions initiales dans un contexte d'urbanisation rapide : hommes et chevaux vivent donc sur le site. L'image de la fumièrre fumante les matins d'hiver, alors que vous tentez de vous extraire du rond-point et de son inévitable bouchon, vous ramène à des considérations sur notre vie citadine.



Le corps central, néo-Louis XIII est marqué par un pavillon qui domine l'ensemble de ses trois niveaux et de son toit à la Mansard. Le rythme ternaire des alignements de fenêtres et l'appareillage soigné des pierres accentuent la rigueur de l'ensemble. Au rez-de-chaussée, la sellerie est la pièce de prestige, ornée de boiseries, elle comporte une collection de pots de pharmacie que les circonstances ont fait échouer ici. Les étages accueillent des logements. Ce bâtiment d'honneur comprend quelques bureaux et un garage à calèches.

Deux bâtiments de part et d'autre : le centre équestre et sa forge à droite, une écurie (box et stables) à gauche.

Ces constructions fonctionnelles sont parfaitement équilibrées dans leurs proportions : toits débordants à demi-croupes, encadrements des fenêtres et chaînage d'angle alternant pierre et brique, portes d'accès en pignon, grenier à foin sous combles aéré par des lucarnes fermées par des abat-vent en planches, façades avant et arrière identiques, grande lucarne-pignon à fenêtres jumelées au milieu des façades...

Deux bâtiments perpendiculaires : une écurie de 24 box et le manège. Ce dernier est un grand volume très soigné dans sa composition : les façades sont décomposées en treize travées marquées par des chaînages brique-pierre. Les deux travées d'extrémité sont pleines, les autres sont percées en partie haute de doubles fenêtres, surmontées d'un arc de décharge. La travée centrale est un grand portail à l'imposte vitrée. L'ensemble s'apparente aux bâtiments fonctionnels mais l'appareillage plus

travaillé marque sa singularité, ainsi que les chaînages d'angle qui comportent des redans.

Encadrant le portail d'accès, deux logements d'adjudants parfaitement identiques font irrésistiblement penser aux petites maisons de garde-barrière.

Positionnés pour clôturer le quadrilatère, les pavillons du directeur et de son adjoint. Maisons bourgeoises, dont le perron et le toit mansardé indiquent l'importance de l'occupant.

D'autres bâtiments sont répartis sur le site, présentant un intérêt par leur fonction mais dont l'implantation n'est pas commandée par la symétrie du plan initial. A signaler le patrimoine arboré qui constitue un véritable parc en cœur de ville.

En 2003, la question du maintien d'une activité sur le site a été posée par les haras nationaux. Les exigences de gestion du ministère entraînent une réduction du nombre de sites. Après le départ en juillet 2004 du centre équestre "la cravache", les difficultés de circulation hâtent la réalisation d'une voie nouvelle sur l'emprise foncière des haras. Cet aménagement réalisé en 2005 nécessite la démolition de quelques bâtiments et la suppression du paddock et de la fumière.

C'est dans ce contexte qu'une demande d'inscription aux monuments historiques est sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'arrêté vient d'être signé par le préfet de région. Si le principe d'une protection est garanti, la question du devenir des bâtiments reste posé, la mairie d'Annecy ayant à plusieurs reprises indiqué son grand intérêt pour le site.

■ Arnaud Dutheil
Directeur du CAUE



Vue depuis la nouvelle voie créée